

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Loïc BARTHET, Julien LAURENT.

Absente Excusée : Madame Elisabeth CAUSSIDERY.
Procuration de Mme Elisabeth CAUSSIDERY à Mr Jean-François PERROT.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent LAITHIER.

1/ Approbation des Comptes-Rendus du 15 Décembre 2022 et du 18 Janvier 2023

Les Procès-verbaux du 15 Décembre 2022 et du 18 Janvier 2023 sont approuvés à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Bois – Chablis

Suite à la délibération concernant la modification de l'état d'assiette lors de la réunion de Conseil Municipal du 07 Novembre, il est demandé une nouvelle délibération pour réintroduire le paragraphe « produit accidentel pour les chablis ».

Le Conseil Municipal vote à main levée cette nouvelle délibération, soit 11 voix pour.

3/ Travaux Cellules – Devis Entreprise Pourcelot

Pour l'aménagement des « cellules » dans le bâtiment communal (ancien atelier de la fromagerie), pour le poste électricité les devis n'ont pas été réceptionnés en 2022, deux devis sont arrivés début 2023 :

- Entreprise Pourcelot 23 906,40 € TTC
- Entreprise Balossi-Marguet 29 882.36 € TTC

A qualité d'offre égale l'écart de prix est significatif. Il est voté pour à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Pourcelot.

Avancement des travaux : reçu rapport du maître d'œuvre KLC. Madame le Maire s'inquiète du décalage des travaux et du report des délais. Le deuxième Adjoint en charge de ce dossier pousse au maximum pour que les travaux puissent être livrés à temps afin que les cellules puissent être occupées dès le mois de mai comme prévu.

A ce jour, les quatre cellules ont trouvé preneur en location selon le loyer délibéré. Les futurs locataires sont avertis que des charges seront facturées en plus.

4/ SIEL

Il a été décidé de remplacer les candélabres ampoules Sodium par des ampoules LED et mettre en place une gradation de puissance pendant la nuit. Dans certaines rues les travaux sont faits, le SIEL attend du matériel pour finir l'ensemble, courant Avril.

Le gouvernement a mis en place des aides financières (Fonds Vert), nous avons commencé le dossier pour cette aide mais il manque une délibération pour le finaliser.

Le Conseil Municipal a validé le devis du SIEL lors du Conseil Municipal du 26.09.2022 afin de l'inscrire au budget 2023 pour un montant de 17 818.56 €.

Le Conseil Municipal accepte par vote à main levée, à l'unanimité de faire cette délibération afin de pouvoir finaliser le dossier Fonds Vert.

5/ Lotissement « La Fabrique »

L'entreprise BOUCARD devrait commencer les travaux de viabilisation dans la deuxième quinzaine du mois de Mars. Dans le cadre du déplacement de la conduite qui traverse plusieurs parcelles, l'entreprise BOUCARD nous a fait un devis pour dévier cette conduite pour un montant de 36 620.00 € HT soit 43 944.00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide par vote à main levée, à l'unanimité ce devis et donne pouvoir à Madame le Maire pour tous les documents s'y rapportant.

Concernant l'éclairage de ce lotissement, nous avons eu un devis du Syndicat électrique pour faire le raccordement basse tension des parcelles, la pose des coffrets et l'éclairage public, pour un montant estimatif de 26 217.37 € HT soit 31 460.85 € TTC.

Le Conseil Municipal valide par vote à main levée, à l'unanimité ce devis et donne pouvoir à Madame le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Pour information, ces devis sont conformes aux estimations prévisionnelles et à ce jour, l'ensemble des parcelles sont réservées.

6/ E.P.F Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté

Concernant l'achat de la maison de la Famille BILLET, le Conseil Municipal a souhaité passer par E.P.F. afin de nous aider dans cette transaction et de leur confier le portage de cette opération.

Le Conseil d'Administration d'E.P.F. réuni le 22 Février 2023 donne son accord de principe pour l'achat de ce bien, pour un montant de 410 000.00 € (maison, atelier et terrain) au nom de la commune.

La commune versera un loyer à E.P.F. dès lors de la signature chez le Notaire, de 1% sur les 4 premières années.

Cette fois-ci nous devons signer une convention avec E.P.F. pour qu'il puisse finaliser cet achat avec la Famille BILLET, puis prendre rendez-vous chez notre Notaire (Maître LANCE) pour la signature.

Cette solution permet à la commune de conserver l'atelier communal pour lequel aucune solution de remplacement existe. Pendant le temps de la location, le Conseil Municipal mène une réflexion sur les possibilités de conversion de la maison : appartements, locaux pour associations, locaux pour artisans,

7/ Ecole

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 26 Septembre 2022 avait émis de fortes réserves au sujet du projet de l'école intercommunale de regroupement de toutes les classes sur le site existant de Métabief. Le conseil étant majoritairement contre ce projet avait refusé de participer financièrement à l'étude de faisabilité.

Etant donné la réunion de projet qui a eu lieu à Métabief, les autres communes qui sont pour le projet ont accepté de prendre en charge la part de St Antoine.

Par contre lors de la dernière réunion de ce projet en décembre 2022, les 4 autres communes ont fait savoir aux représentants de la commune de St Antoine que leur présence aux réunions projet n'était pas souhaitable vu le refus de participation financière.

La commune prend acte de la position des autres. Vu qu'il est très important que notre voix puisse se faire entendre, le Conseil Municipal revoit sa position, bien que l'on soit toujours contre le projet de fermeture de notre l'école. Dans un souci d'apaisement et afin de pouvoir participer plus sereinement à la réflexion sur le projet, Mme le Maire nous propose de revenir sur notre décision initiale. Mme le Maire passe au vote cette participation financière sur l'étude de faisabilité, par vote à main levée, soit 9 voix pour, 2 abstentions. Au vu de ce résultat, nous paierons notre quote-part, ce qui nous permettra de suivre ce dossier.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Suite au compte-rendu du Conseil d'école du 20 Octobre 2022, concernant notre école Mme POPULAIRE fait plusieurs demandes. Nous avons travaillé dessus, voici les devis que nous avons reçu :

- Pare-ballon : a installé sur la barrière le long de la Route Départementale, de 5 m de haut, nous avons un devis de FCE 7 800.00 € TTC
- Anti-intrusion : changement du portail existant et mise en place de parties fixes avec 1 portail 2 vantaux de 2 m de large chacun et 1.50 m de haut. Devis FCE de 5 040.00 € TTC
- Alarme : un devis doit être demandé pour qu'une alarme soit installée dans la salle du premier étage de la salle des fêtes en cas d'intrusion. Madame le Maire demande un devis à la société Pourcelot.

Le Conseil Municipal pense que l'investissement est très conséquent par rapport à ces demandes dans le contexte où la directrice de l'école intercommunale demande un regroupement des classes sur un seul site donc implicitement la fermeture de l'école de Saint-Antoine.

Il est décidé à l'unanimité de remonter ces informations au prochain conseil des écoles afin de connaître l'avis des autres communes par rapport à ce point.

8/ Participation financière pour les enfants aux activités sportives et culturelles

Madame le Maire nous rappelle qu'une demande a été faite à l'ensemble du Conseil Municipal pour une participation financière envers les enfants qui pratiquent une activité sportive ou culturelle. Il y a environ 100 enfants de 0 à 18 ans sur la commune.

Le Conseil souhaite aider les enfants dès l'âge de 5 ans et jusqu'à 16 ans inclus.

Le montant de l'aide sur l'année civile en cours sera de 50 € par enfant pour une seule activité sportive ou culturelle sur présentation d'une licence ou facture d'inscription.

Le Conseil Municipal valide cette aide à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

9/ Questions diverses

- Eau :
 - o Suite à la découverte d'une nouvelle fuite d'eau au réservoir communal, des devis ont été demandés pour une réparation selon les règles de l'art. Le seul devis reçu à ce jour est très élevé (94 000.00 € HT). Le deuxième adjoint en charge de la commission eau demande d'autres devis.
 - o Le cabinet de consultant Écosphère qui prépare la mutualisation intercommunautaire recommande fortement d'adopter un tarif du mètre cube supérieur à 1 € pour pouvoir prétendre aux aides de l'agence de l'eau.
 - o Lors du budget 2022, il avait été difficile de mettre le budget eau à l'équilibre au vu des investissements prévus (remplacement des compteurs, ...).

Forts de ces éléments le conseil municipal conduit une réflexion pour la préparation des budgets 2023.

- Information : nouvelle obligation fiscale, à partir de 2023 tous les propriétaires de biens immobiliers doivent déclarer leur bien immobilier sur le site des impôts (gérer mes biens).
- Un administré signale une fuite dans la charpente de la citerne des 4 chemins.
- Un administré demande un abri Pique-nique sur l'aire de jeu au centre du village.
- Les cheneaux le long de l'appentis qui abriteront les cellules fuit, un devis va être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.